

Communiqué

Budget 2018 de l'université : le premier budget à l'équilibre depuis 4 ans

Jean-Pierre Vinel, président de l'université Toulouse III - Paul Sabatier et son équipe, ont présenté le budget 2018, lors du conseil d'administration du lundi 11 décembre 2017.

Pour la 1ère fois depuis 4 ans, l'université vote un budget à l'équilibre et tient ses engagements fixés en accord avec les tutelles pour un retour à l'équilibre dès 2018.

Dans le contexte budgétaire auquel elle était confrontée, l'université Toulouse III – Paul Sabatier s'est engagée dans une trajectoire de redressement à l'horizon 2020, décrite dans le Pacte de Développement de l'université, approuvé par le CA en septembre 2016.

Le résultat prévisionnel pour l'année 2018 devient à nouveau positif, traduisant ainsi les efforts conséquents de l'établissement pour atteindre un retour à l'équilibre financier.

Le budget 2018 affiche également des signes observables de progrès en matière de sincérité budgétaire et de maîtrise des dépenses.

La capacité d'autofinancement qui mesure le potentiel de l'établissement à renouveler ses biens et à assurer sa croissance, remonte à 7,4M€ contre 2,7M€ en 2017.

De même le prélèvement sur fond de roulement connaît une amélioration sensible : 1.2M€ en 2018 contre 4.8M€ en 2017 et 13.9M€ en 2016. En 2018, le prélèvement est exclusivement lié à des décalages de trésorerie.

Les recettes de l'université progressent pour un montant de 15.5M€. Ces augmentations sont essentiellement dues à des opérations intégralement financées : projet de centre paléogénomique à la faculté de Purpan (+1.7M€) ainsi que les opérations Toulouse Campus (+6.4M€) avec en particulier le CBI (Centre de biologie intégrative) et la MRL (Maison de la réussite en licence) dont les marchés de travaux ont été lancés. L'augmentation des recettes est également portée par le très fort développement de l'alternance et de la formation continue (+1M€).

Un premier résultat très encourageant à consolider dans les travaux à venir

Depuis 2016, les outils permettant d'assurer le pilotage de la masse salariale et des emplois ont été consolidés. Ils permettront, d'une part, de réactualiser la trajectoire financière de l'établissement pour les années 2019 et 2020 et, d'autre part, d'envisager la mise en place des prochaines campagnes d'emplois dans le cadre d'un dialogue de gestion rénové entre la présidence et les structures de formation et de recherche.

Le budget 2019 devrait permettre de poursuivre l'abondement de l'enveloppe du fonctionnement et de la maintenance immobilière et de réaffecter des moyens de fonctionnement dans les structures.

L'université poursuit ses travaux de maîtrise financière tout en développant la performance de ses activités de formation et de recherche. Cette trajectoire est en tout point conforme aux engagements pris par le CA de l'université dans le Pacte de Développement.

Depuis le passage aux responsabilités et compétences élargies, l'université dispose d'un budget global, c'est-à-dire d'un cadre budgétaire comprenant l'ensemble des moyens financiers mobilisables pour mener à bien une politique d'établissement : personnel, fonctionnement, investissement.

Le budget est un acte juridique et il se définit comme un acte de prévision et d'autorisation des recettes et des dépenses d'un exercice.

L'année 2016 avait été marquée par la mise en œuvre du décret du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) et le logiciel SIFAC a été déployé qu'au 1er janvier 2017 avec toutes les fonctionnalités relatives à la GBCP. Le budget 2017 est donc le premier à être conçu et traité intégralement, en application de la réforme.

Contact presse

Virginie Fernandez

Tél. 05 61 55 62 50 / 06 88 34 49 98

Virginie.fernandez@univ-tlse3.fr